



SYNDICAT NATIONAL UNIFIÉ DES IMPÔTS

80/82 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44 - Fax 01.43.48.96.16

E-mail : snui@snui.fr <http://www.snui.fr>

**BILAN NOTATION 2006
CAP BAREMES 2007**

De moins en moins de transparence. De plus en plus d'arbitraire !

Les CAP nationales consacrées à l'examen du bilan de la campagne de notation 2006 et aux attributions de réductions pour 2007 étaient convoquées le 6 février dernier.

Fait sans précédent, l'ensemble des élus nationaux de tous les syndicats se sont rendus en délégation à la Direction Générale et ont investi la salle où devaient siéger les représentants de la CAP 7 (AST).

Déjà l'an dernier, à la même période, ces CAP avaient fait l'objet d'un « bras de fer » avec l'Administration, compte tenu de l'absence de transparence et de lisibilité pour les élus dans le cadre de l'exercice de leur mandat.

Par cette démarche intersyndicale solennelle, les élus nationaux entendaient dénoncer :

- ▶ l'évaporation croissante du nombre de mois non attribués,
- ▶ le non respect du décret d'avril 2002 (non-conformité des convocations à ces CAP),
- ▶ l'absence de lisibilité des documents fournis aux élus (pas d'éléments sur les reliquats restés en local).

Ils ont interpellé la Centrale sur la base de la déclaration intersyndicale reproduite au verso.

Depuis l'an dernier, le SNUI démontre le « vol » organisé par l'Administration au regard du volume excessif d'attributions non utilisées : ce sont autant de mois qui représentent une perte de pouvoir d'achat pour les agents et qui constituent des économies sur leur dos !

Cette année encore les chiffres du bilan 2006 le démontrent, les déperditions sont en augmentation :

Agents pouvant bénéficier d'une réduction		Mois non attribués en 2006	Rappel 2005	
Catégorie	Nombre		Agents	Mois
CAP 1 : Dir. Div.	342	8	335	2
CAP 2 : IP IDEP	1435	6	1448	4
	979	133	985	23
CAP 3 : Inspecteurs	11075	22	11364	38
CAP 4 : Géomètres	755	35	845	42
CAP 5 : Contrôleurs	15920	146	13874	104
CAP 6 : Agents Administratifs	25398	335	26383	259
CAP 7 : Agents Techniques	278	158	265	50
TOTAL	56182	843	55499	522

Dans l'attente de réponses à leurs exigences, les élus ont signifié à l'administration qu'ils ne siègeraient pas en première convocation à ces CAP.

Dernière minute : Les CAP sont convoquées à nouveau les 13 et 15 février 2007.

Affaire à suivre ...

Paris, le 6 Février 2007

SNUI - SNADGI-CGT - SGI-FO - CFDT- impôts

Le 6 février 2007,

Les CAP nationales sont convoquées cette semaine pour débattre du bilan de la campagne de notation 2006 (gestion 2005) et émettre un avis sur les propositions de répartition des dotations de l'année 2007 (gestion 2006).

C'est la détermination des organisations syndicales qui vous a imposé la tenue de ces CAP. Dans le respect du décret de 2002, nous devons être consultés avant que les attributions individuelles de réductions et de majorations ne soient décidées. Or c'est bien cette attribution à priori qui conditionne la suite des opérations et non l'appréciation de la valeur intrinsèque et de la manière de servir des agents. C'est pourquoi il est indispensable que cette CAP se tienne chaque année.

Il s'avère que les élus en CAP ne peuvent exercer leur mandat correctement dans la mesure ou une fois de plus le bilan fourni est global et ne permet pas d'avoir une analyse d'ensemble du système de notation mis en œuvre par chaque direction, ce qui relève d'une compétence nationale et non locale. D'autant plus que tous les CTPD ou S sur ce sujet ne se sont pas encore tenus. En outre le niveau exact des réserves constituées pour les CAPN n'est pas indiqué car globalisé avec d'autres utilisations. N'incluant pas le volume des reliquats restés en local, la répartition qui nous est communiquée cette année en CAPN est incomplète.

Mais ce n'est pas le seul point sur lequel vous ne respectez pas le décret ! Alors que le volume d'attribution de majorations de +0,06 doit être ni plus ni moins de 20%, elles n'ont pas été distribuées en totalité. Les majorations correspondantes, puisque vous les conditionnez à priori, sont perdues en tant que telles.

Conformément aux engagements pris par M. Sivieude lors de l'audience du 9 février 2006, nous exigeons que la DG nous communique les informations suivantes :

- Communiquer la répartition par direction des reliquats de variations positives non utilisées pour les CAPN. Ces documents avaient été fournis en 2006.
- Communiquer les réserves effectuées en 2007 pour les appels en CAPN et les commissions d'évocations.
- Communiquer les éléments direction par direction des bilans présentés dans les CTPD/S locaux.

Ce refus de l'administration de donner tous les éléments aux représentants des personnels est une nouvelle fois la démonstration de la conception qui est la vôtre, du dialogue social. Nous n'acceptons pas de ne pas disposer de toutes les informations nécessaires à l'exercice de notre mandat.

Les élus du SNUI, SNADGI-CGT, CFDT impôts, SGI-FO